

## Délibération n° 2020-07-037 du 23 juillet 2020

### Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de France compétences du 25 juin 2020

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Après en avoir délibéré dans le cadre de la consultation ouverte par voie électronique entre le 16 et le 23 juillet 2020,

Décide :

#### Article 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2020 est approuvé.

#### Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, le 23 juillet 2020

Le Président du Conseil d'administration,  
Monsieur Jérôme TIXIER

